



Plan de Gestion pour la Sécurité Sanitaire des Eaux

(PGSSE captage)

Drains de la Forêt du Pertre et des Landes de Bréal



PRPDE : Eau des Portes de Bretagne

Périmètre concerné (UDI) :

Bretagne_Billerie/Grange_Bouexiere,
Eau Portes Bretagne_Billerie/Grange/
Plessis Beucher_Chateaubourg,
Eau Portes Bretagne_Billerie/Grange_Taillis,
Eau Portes Bretagne_Grange_Vitre,
Eau Portes Bretagne_Grange_Balaze

Validé au Comité Syndical du 12.03.2026



CONTEXTE DE LA DÉMARCHÉ

Le PGSSE consiste en une approche globale sur le système de production et/ou de distribution d'Eau Destinée à la Consommation Humaine (EDCH), depuis la ressource, jusqu'aux robinets des consommateurs, visant à prévenir et maîtriser les risques sur le système, afin de garantir en permanence la sécurité sanitaire de l'approvisionnement en eau potable.

Cette démarche concourt à améliorer et pérenniser en continu la sécurité sanitaire des eaux délivrées à la population. La réalisation du PGSSE relève de la Personne Responsable de la Production et/ou de la Distribution d'Eau (**PRPDE**).

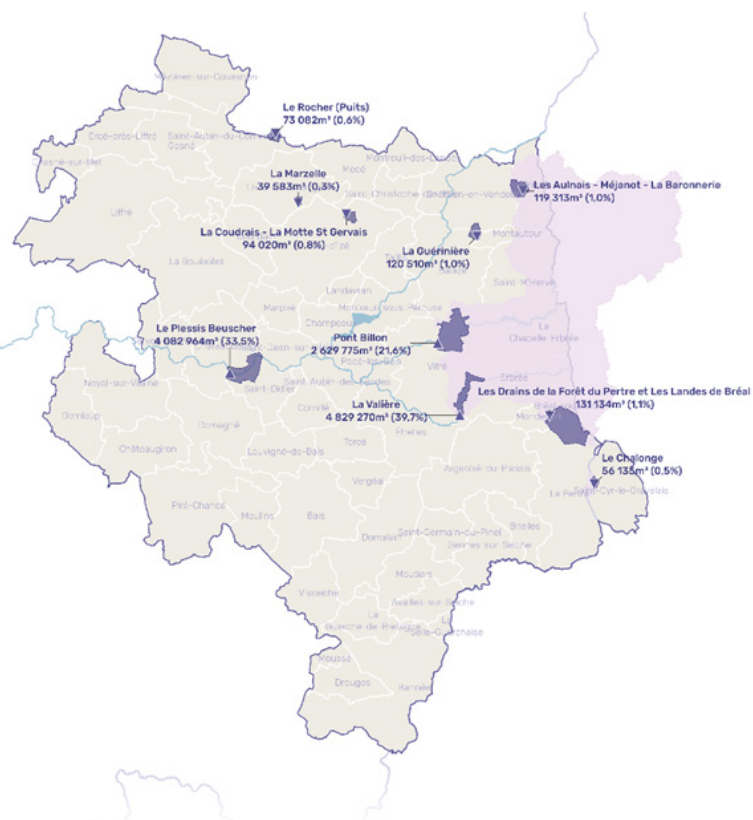
- 1 Le PGSSE captage : l'ensemble du bassin versant alimentant le point de captage d'eau potable (puits, forage, rivière, lac...).
- 2 Le PGSSE production d'eau potable : du point de captage d'eau potable à l'usine de production où l'eau est traitée avant d'être envoyée vers le réseau de distribution.
- 3 Le PGSSE distribution d'eau potable : le réseau de distribution et ses réservoirs, de l'usine de production aux compteurs des particuliers.

LA PRPDE : EAU DES PORTES DE BRETAGNE

Eau des Portes de Bretagne est le syndicat d'eau chargé de la PRODUCTION, du TRANSPORT et de la DISTRIBUTION d'eau potable sur son territoire, soit 61 communes dont Vitré, Châteaugiron et Châteaubourg.

Le Syndicat Eau des Portes de Bretagne alimente en eau potable 46 000 foyers. Il s'étend sur un territoire composé de 4 Communautés de communes :

- Liffré-Cormier Communauté (pour la production d'eau potable seulement)
- Vitré Communauté
- Pays de Châteaugiron Communauté
- Laval Agglomération (pour 1 commune)



EPB est responsable de la réalisation des PGSSE sur ses 10 captages d'eau potable (voir carte ci-contre).

Pour ce faire, il est assisté par le SMG Eau 35 sur la partie captage.

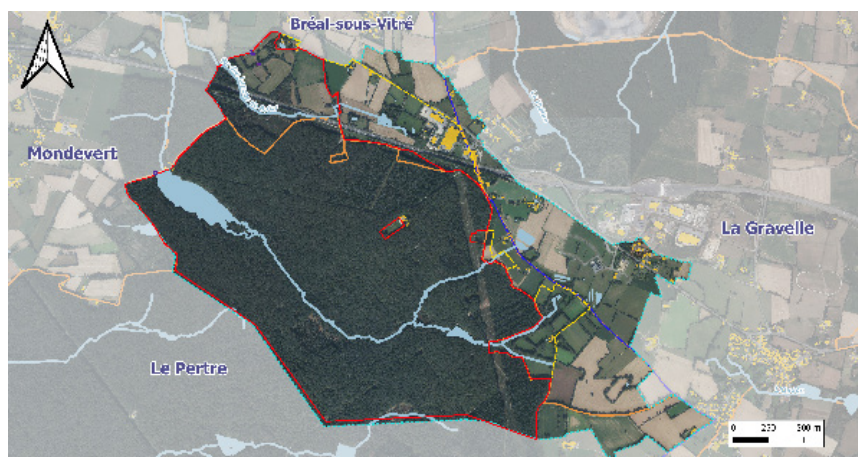


Sources : Données : IRI, Eau PB (2023), SI Eau PB, Année : 2025

PÉRIMÈTRE D'APPLICATION

Le présent PGSSE porte sur la zone de captage des Drains de la Forêt du Pertre et des Landes de Bréal, tous deux situés sur les communes de Bréal-sous-Vitré, Le Pertre et La Gravelle. Ces Drains en pierres sèches, sont situés à environ 5 mètres de profondeur et acheminent gravitairement les eaux captées jusqu'à l'usine de production d'eau potable de la Grange, à Vitré.

Les PGSSE de l'usine de la Grange « production » et « distribution » seront réalisés d'ici janvier 2029 par EPB, qui exerce ces compétences sur son territoire.



Périmètre du PGSSE-captage des Drains du Pertre et des Landes de Bréal



Périmètres de Protection de Captage
Périmètre Immédiat (PPI)
Périmètre Rapproché Sensible (PRS)
Périmètre Rapproché Complémentaire (PRC)
Aire d'Alimentation de Captage (AAC)

Hydrographie
Cours d'eau
Plan d'eau
Bâti
Bâti dur
Bâti léger

Limites administratives
Limites communales
Limites départementales

Les Drains de la Forêt du Pertre et des Landes de Bréal font partie du bassin versant de la Valière. En effet, ils sont positionnés dans les vallées du Geslin et du ruisseau des Landes de Bréal. Ces deux cours d'eau sont des affluents de la Valière, affluent de la Vilaine.

Les Drains sont implantés dans des alluvions (sédiments déposés par les cours d'eau) et entourés d'un secteur schisteux. Le Geslin et le ruisseau des Landes de Bréal alimentent probablement les deux Drains. Ainsi, la zone d'alimentation des Drains de la Forêt du Pertre et des Landes de Bréal correspond au bassin versant des deux ruisseaux soit une surface d'environ 696,9 ha.

Afin de lutter contre les pollutions accidentelles et protéger le captage, l'arrêté préfectoral du 14 janvier 2009 a déclaré d'utilité publique les Périmètres de Protection des Captages (PPC) des Drains de la Forêt du Pertre et des Landes de Bréal. Ces PPC sont découpés en 3 zones :

- Les trois **périmètres de protection immédiats** englobent les regards de visite aval donnant accès aux Drains. Ils sont à acquérir par Eau des Portes de Bretagne, sécurisés par des capots en fonte et leur accès est interdit à toute personne étrangère à l'exploitation du captage.
- Le **périmètre de protection rapproché**, d'une superficie totale de 524,21 hectares, se situe sur les communes du Pertre et de Bréal-sous-Vitré. Il est divisé en deux secteurs :
 - Le **périmètre de protection rapproché sensible (PRS)**, d'une superficie totale de 456,29 hectares est composé d'une zone tampon englobant le tracé des deux Drains. Au sein de ce PRS, toute culture est interdite. Ils sont ainsi constitués de prairies permanentes et de boisements, le pâturage y étant autorisé une partie de l'année.



- Le **périmètre de protection rapproché complémentaire (PRC)** d'une superficie de 67,92 hectares. Situé autour du PRS, il englobe une partie de l'aire d'alimentation des Drains. En son sein, tous les types de cultures sont autorisés mais des prescriptions sont à respecter.

FONCTIONNEMENT DU POINT DE PRÉLÈVEMENT/CAPTAGE

Les deux Drains ont été construits entre 1895 et 1896 et constituent la première ressource historique en eau potable de la ville de Vitré. Le Drain de la Forêt du Pertre mesure 2,7 km et le Drain des Landes de Bréal près de 1,4 km.

Au titre de la loi sur l'eau, il n'est pas défini de volume de prélèvement annuel maximal puisque les eaux des Drains arrivent gravitairement jusqu'à l'usine de production de la Grange. A leur arrivée, elles sont mélangées avec les eaux prélevées dans la Vilaine (Pont-Billon) et la Valière. En 2025, les deux Drains ont permis de produire 150 000 m³ d'eau potable.



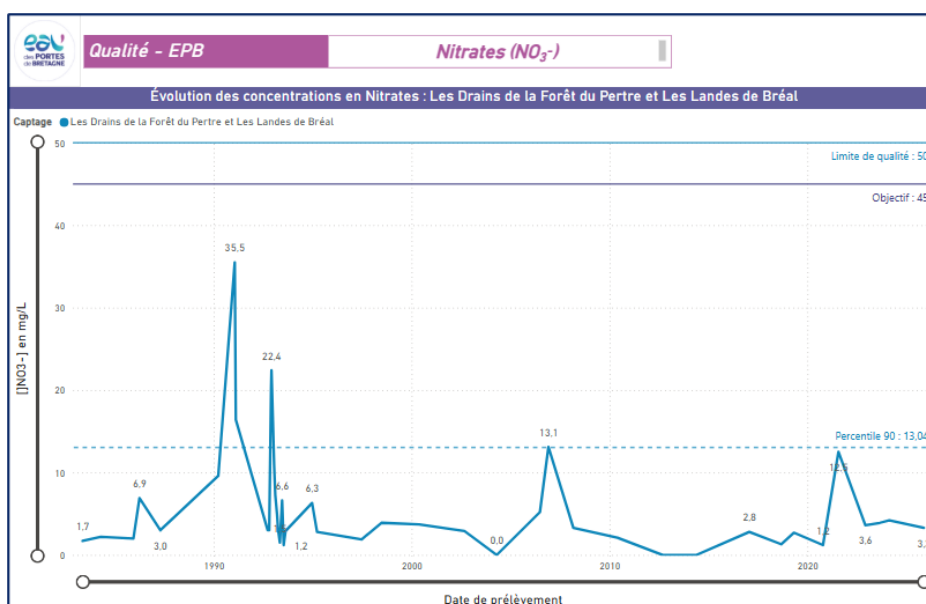
L'usine de production de la Grange est exploitée par Véolia via une délégation de service public.

QUALITÉ DE L'EAU

Les eaux brutes sont de bonne qualité physico-chimique et bactériologique. Elles sont légèrement acides (pH proche de l'équilibre), agressives (lié au contexte schisteux du sol) et peuvent présenter de fortes teneurs en fer et manganèse.

Quelques pesticides ont été retrouvés mais à des concentrations très inférieures aux limites de qualité.

Les deux captages présentent également des concentrations très faibles en nitrates dans leurs eaux. Cela peut s'expliquer par la profondeur des Drains et par la présence de la Forêt du Pertre qui couvre une surface importante.



Evolution de la concentration en nitrates aux Drains de la Forêt du Pertre et des Landes de Bréal depuis 1983 :

Conformité des analyses du contrôle sanitaire par l'Agence Régionale de Santé (ARS) :

Paramètres avec limites de qualité	2023	2024	2025	Origine de la non-conformité
Qualité bactériologique	100%	100%	100%	-
Qualité physico-chimique	100%	100%	100%	-

Cf. synthèse sur la qualité de l'eau distribuée, élaborée par l'ARS et jointe annuellement à la facture d'eau, pour chaque UDI. Tous les résultats : <https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>

Eau des Portes de Bretagne met en place avec son délégataire une surveillance complémentaire au contrôle sanitaire pour assurer la distribution en permanence d'une eau de qualité. Ces analyses permettent également d'affiner l'évaluation des risques identifiés sur la zone de captage, sur le volet qualité de la ressource.

Parmi les paramètres analysés, on retrouve entre autres, les paramètres physico-chimiques suivants : Calcium, magnésium, nitrates, pesticides, turbidité, etc.

PRINCIPAUX RISQUES IDENTIFIÉS – ZONE DE CAPTAGE



1 Absence ou défaillance du système de surveillance : hormis à leur arrivée à l'usine de la Grange, les eaux des Drains ne font pas l'objet d'un suivi qualitatif et quantitatif. Ce manque de données et le suivi actuel ne permettent pas de caractériser précisément l'état de la ressource ni d'anticiper une éventuelle pollution.

Effets des activités industrielles et futurs aménagements urbains : deux ZAC sont présentes sur le périmètre du PGSSE captage, celle de Bréal-sous-Vitré et la ZAC des Pavés (La Gravelle), actuellement en construction. Cette imperméabilisation récente du territoire à l'amont des Drains entraîne un risque de rejets vers le milieu naturel et une réduction de la zone d'infiltration vers le captage.



3 Présence d'obstacles physiques pour le prélèvement d'eau brute : il n'y a pas eu d'entretien des ouvrages depuis plusieurs années et l'état général des Drains n'est pas connu. La présence d'un colmatage voire d'obstacles causés par des effondrements ou des racines est possible.

Effets des activités forestières : la forêt du Pertre couvre la majeure partie des PPC. Les activités liées à l'entretien et l'exploitation de la forêt (usage de véhicules lourds, coupe, etc...) ainsi que le risque d'incendies crée un risque ponctuel de pollution pour le captage.



5 Acte de malveillance / contamination intentionnelle de l'eau : les périmètres immédiats (regards) ne sont pas en propriété de EPB, comme le demande l'arrêté préfectoral.

Introduction d'eaux parasites : l'arrêté préfectoral définissant les PPC demande à ce que les eaux pluviales de la RN157 soient tamponnées dans un aménagement dédié afin d'éviter les infiltrations vers les Drains. Or, à l'hiver 2026, des pics de conductivité ont été mesurés sur les eaux des Drains, liés au salage de la RN157 durant l'épisode de neige.








MOYENS DE MAÎTRISES EXISTANTS

Les périmètres de protection de captage sont validés par arrêté préfectoral de Déclaration d'Utilité Publique (DUP). Les prescriptions mises en œuvre sont suivies annuellement par EPB lors de visites terrains. L'arrêté préfectoral et ses servitudes sont inscrits aux documents d'urbanisme de Bréal-sous-Vitré et Le Pertre.




- Le Droit de Préemption Urbain (DPU) a été activé par Vitré Communauté et délégué à Eau des Portes de Bretagne sur les PPC des Drains de la Forêt du Pertre et des Landes de Bréal. Cela signifie qu'en cas de ventes de terres agricoles sur les PPC, EPB a l'opportunité d'être prioritaire à l'acquisition.

PLAN D'ACTIONS – ZONE DE CAPTAGE

Phase 1 : Actions prioritaires

Action	Détail	Risque(s) ciblé(s)
Sécurisation du périmètre immédiat (PPI) 	<p>Pour garantir la sécurité des captages, EPB va se positionner pour acquérir les 4 regards situés en périmètre immédiat. Ces derniers seront ensuite cadenassés et clôturés si nécessaire pour garantir leur protection.</p>	<p>Acte de malveillance / contamination intentionnelle de l'eau.</p>
Mise en place de conventions avec les propriétaires privés 	<p>Les Drains et plusieurs regards sont situés en terrain privé. Pour garantir la protection et l'accès à ces ouvrages, EPB va rencontrer les propriétaires pour établir des relations conventionnelles. La question de l'entretien des terrains situés à la surface des Drains sera également évoquée.</p>	<p>Effets des activités forestières.</p>
Pré-diagnostic des Drains et regards de visite 	<p>Lancement d'une inspection vidéo via les regards de visite afin de vérifier l'état structurel des Drains. A l'issue de cette première inspection, des travaux de remise en état et/ou de nettoyage des Drains pourront être envisagés pour rétablir leurs états d'origine.</p>	<p>Présence d'obstacles physiques pour le prélèvement d'eau brute.</p>
Rencontre de Laval Agglomération 	<p>La ZAC des Pavés est en cours de construction sur le territoire de Laval Agglomération. Cette ZAC est située à l'amont immédiat des Drains du Pertre et des rejets vers le réseau hydrographique alimentant les Drains ont pu être constatés. EPB va solliciter Laval Agglomération pour leur présenter le PGSSE captage des Drains et les sensibiliser aux enjeux de protection de cette ressource.</p>	<p>Effets des activités industrielles et futurs aménagements urbains.</p>
Sensibilisation à l'usage des produits phytosanitaires 	<p>Les habitants situés dans les PPC seront rencontrés afin de leur rappeler l'interdiction d'usage des produits phytosanitaires pour le désherbage et les sensibiliser à l'enjeu de la protection de la qualité de l'eau.</p>	<p>Incident lié à l'usage des produits phytosanitaires agricoles.</p>

Phase 2 : Actions secondaires

Action	Détail	Risque(s) ciblé(s)
Inventaire des cuves à hydrocarbures 	<p>Un inventaire des cuves à hydrocarbures a été mené à l'échelle du périmètre rapproché (PRS + PRC) lors de la mise en place des PPC (2005). Une mise à jour de cet inventaire va être réalisée, puis, il sera demandé aux propriétaires de cuves non conformes de réaliser des travaux de sécurisation. Ces travaux consistent en l'ajout d'une cuvette de rétention sous la cuve à hydrocarbures ou au remplacement de la cuve par une cuve double paroi.</p>	Hydrocarbures.
Tamponnage des eaux pluviales de la RN157 	<p>L'arrêté préfectoral demande à ce que la Direction Interdépartementale des Routes de l'Ouest (DIRO) réalise un aménagement visant à limiter l'infiltration des eaux pluviales de la RN157 vers les Drains. Des études visant à définir cet aménagement sont prévues au 1er semestre 2026.</p>	Introduction d'eaux parasites.
Acquisition de données 	<p>Afin de renforcer les connaissances sur les Drains, il est prévu d'analyser les eaux (pesticides, nitrates, hydrocarbures, etc.) de chaque Drain pour caractériser leur qualité. Des débitmètres seront également installés sur chaque Drain pour évaluer la contribution de chacun et mieux comprendre leur fonctionnement.</p>	Absence de système de surveillance.

Le PGSSE zone de captage a été validé par les partenaires techniques (ARS 35, AELB, DDTM 35/53) en mars 2026 et validé par le comité syndical du 12 mars 2026 (délibération CS 2026-12).

Le PGSSE sera mis à jour annuellement et révisé tous les 6 ans.



eauportesbretagne.fr ☎ 02 99 74 50 15 ☎ contact@eauportesbretagne.fr

Maison de l'eau - Parc du Castel 35220 Châteaubourg

